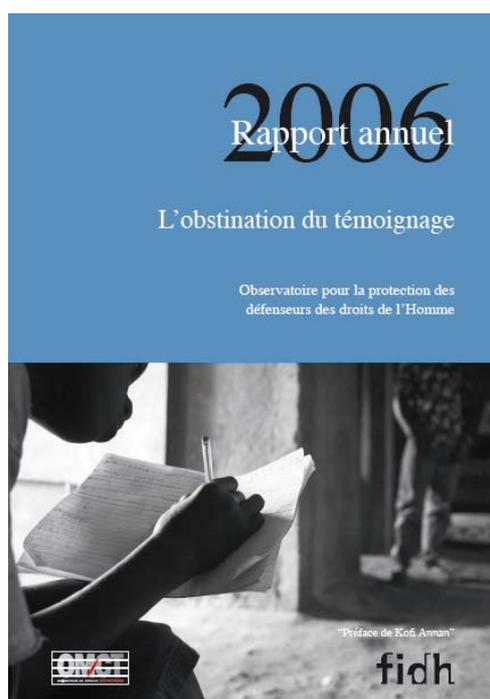


L'OBSERVATOIRE

pour la protection
des défenseurs des droits de l'Homme

Rapport annuel 2006

L'obstination du témoignage



Préface de Kofi Annan



L'OBSERVATOIRE

pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

Publication du rapport annuel 2006

Dossier de presse

Préface de Kofi Annan	p. 2
Présentation de l'Observatoire	p. 3
Témoignages de défenseurs	p. 4
Résumé exécutif et encarts régionaux	p. 6
Anna Politkovskaya : l'honneur des défenseurs russes	p. 9
Portraits de défenseurs :	p.10
- Chen Guangcheng (Chine)	
- Bernadette Sayo (République centrafricaine)	
- Yessica Sanchez Maya (Mexique)	
Typologie et statistiques de la répression	p. 12

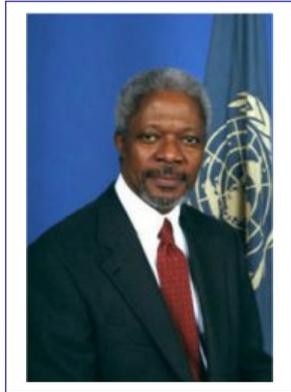
LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



Préface



Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, les Nations unies se sont fixé pour tâche de rendre ces droits, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, effectifs pour tous.

Si les décennies 1950 et 1960 ont été marquées par un effort normatif sans précédent - effort qui s'est traduit par l'adoption de conventions fondamentales -, les années suivantes ont davantage été consacrées à la mise en œuvre de ces traités et au suivi du respect des normes reconnues par la communauté internationale.

Dans ce contexte, les défenseurs des droits de l'Homme ont joué un rôle irremplaçable de protection des victimes et de dénonciation des abus. Leur engagement leur ont valu l'hostilité des dictatures et des gouvernements les plus répressifs dont ils ont mis en cause les pratiques.

En 1998, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle, la situation s'était à ce point dégradée que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une Déclaration rappelant la légitimité de la lutte menée par les défenseurs et demandant à tous les Etats du monde entier de respecter les droits fondamentaux et l'action de ceux qui les défendent : la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

Cette Déclaration - indispensable pour fixer clairement les obligations des Etats en la matière - a été complétée en 2000 par un mécanisme de protection internationale sous forme d'un représentant spécial du secrétaire général sur les défenseurs des droits de l'Homme.

J'ai déjà eu l'occasion, dans le cadre de mes fonctions à la tête des Nations unies, de souligner le remarquable travail effectué par la représentante spéciale, Mme Hina Jilani, et de rappeler sa contribution indispensable dans ce domaine. La réforme du système que j'ai conduite durant les dernières années de mon mandat devrait, à travers le Conseil des droits de l'Homme, renforcer encore le poids et l'influence de ce mécanisme.

Mais cette protection des victimes n'est possible que grâce à l'action concertée d'une société civile organisée. Le système international intergouvernemental, fixant un cadre et intervenant en cas de violations massives, ne saurait garantir au quotidien le respect des droits de chacun en toutes circonstances. C'est en effet au plus près des victimes et dans les meilleurs délais que l'action doit s'exercer.

Or cette action, non seulement légitime mais indispensable, est trop souvent entravée, voire réprimée - parfois brutalement - par ceux dont elle met en cause les abus. L'initiative prise, en 1997, par deux organisations non gouvernementales, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de joindre leurs efforts en créant un Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, a marqué une étape majeure dans la mobilisation en faveur des victimes et de leurs défenseurs. Année après année, leurs interventions urgentes, leurs missions sur le terrain et les observations de procès intentés à des militants des droits de l'Homme ont en effet fortement contribué à assurer une meilleure protection des défenseurs.

Le rapport que l'Observatoire publie annuellement, au moment où les instances internationales débattent des mesures à adopter, a contribué - par sa qualité et sa rigueur - à renforcer le rôle des défenseurs et, par ce biais, à améliorer la protection des victimes.

Beaucoup reste à faire comme cela ressort du rapport 2006 qui, hélas, continue de faire état de graves dérives tendant à criminaliser l'action des défenseurs ou à limiter abusivement leurs activités.

Je félicite l'Observatoire et les deux organisations qui le composent pour ce remarquable travail et j'invite tous les acteurs à se conformer aux règles adoptées en 1948.

M. Kofi Annan

Ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (1997 - 2006)

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



L'OBSERVATOIRE

pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a été créé en 1997. Ce programme d'action est fondé sur la conviction que le renforcement de la coopération et de la solidarité à l'égard des **défenseurs des droits de l'Homme** et de leurs organisations contribue à briser l'isolement dans lequel ils se trouvent. Il se base également sur le constat de la nécessité absolue d'une réponse systématique des ONG et de la communauté internationale à la répression dont sont victimes les défenseurs.

L'objectif de ce programme est double : intervenir pour prévenir ou remédier à des situations précises de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme, et contribuer à la mobilisation internationale en faveur de la reconnaissance de leur rôle et de leur nécessaire protection aux niveaux régional et international.

Les principales actions de l'Observatoire peuvent être résumées de la manière suivante :

- alerte systématique de la communauté internationale par le biais d'appels urgents, de lettres aux autorités et de communiqués de presse. En 2006, par exemple, l'Observatoire a diffusé 324 interventions urgentes, concernant des victimes de représailles diverses (assassinats, mauvais traitements, tortures, arrestations et détentions arbitraires, instrumentalisation de la justice, campagnes de diffamation, entraves à la liberté d'association...).

- missions internationales d'enquête et de solidarité. Ces missions portent sur des situations particulières concernant des défenseurs directement menacés. Ainsi, en 2006, l'Observatoire a effectué de telles missions au Vietnam, au Pérou, au Kirghizistan et en Colombie. Par exemple, la mission mandatée au Kirghizistan a eu pour objectif d'évaluer l'impact des changements politiques en cours depuis la Révolution des Tulipes (mars 2005) sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Celle en Colombie a tenté de faire le point sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme et notamment sur l'impunité dont bénéficient les auteurs de violations à leur rencontre.

- missions d'observation judiciaire et de défense. Lorsque des défenseurs doivent faire face à la justice de leurs pays, l'Observatoire peut diligenter une mission d'observation judiciaire, afin de vérifier si le procès se déroule conformément aux règles d'un procès juste et équitable. En 2006, l'Observatoire a organisé de telles missions en Turquie, en Israël et au Zimbabwe.

- mobilisation des instances nationales et internationales. Le travail de lobbying auprès des grandes organisations intergouvernementales permet en effet d'obtenir la mise en place de mécanismes de protection des défenseurs de la part de la communauté internationale. En 2006, la mobilisation du Conseil de l'Europe et de l'OSCE a porté ses fruits, et a conduit à l'engagement de ces instances sur la voie de la création de mécanismes spécifiques de protection des défenseurs. Au cours des années précédentes, cette action de sensibilisation avait déjà permis la mise en place de tels mécanismes et instruments au sein de l'ONU, de l'Union européenne, de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme ou encore de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Le rapport annuel 2006 de l'Observatoire présente une analyse de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans chaque région du monde. Ces analyses sont suivies de compilations regroupant l'ensemble des cas traités par l'Observatoire en 2006, ainsi que des mises à jour des cas figurant dans le rapport 2005. Outre la présentation de cas de répression individuels ou collectifs, ce rapport s'attache également à analyser les tendances répressives visant les défenseurs et les stratégies mises en place par un certain nombre d'acteurs, au premier rang desquels se trouvent les Etats.

Les cas présentés sont le reflet des activités d'alerte, de mobilisation et d'appui menées par l'Observatoire sur la base des informations reçues d'organisations membres ou partenaires de l'OMCT et de la FIDH.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



Témoignages

« La contribution de l'Observatoire à la lutte des défenseurs djiboutiens des droits économiques, sociaux et culturels a été d'une importance primordiale. Il a permis de révéler au monde les violations graves et patentes des droits de l'Homme perpétrées par le gouvernement, et de tourner les regards des instances internationales et régionales, des organisations et de la presse internationales vers la situation des défenseurs dans ce pays. En ce sens, l'Observatoire a contribué à la protection de l'intégrité physique des défenseurs djiboutiens, malgré la recrudescence de la répression ».

« Mille mercis pour votre suivi et votre intérêt. Vos prises de position et la mobilisation de la communauté internationale qui s'en est suivi, ont été importantes, et ont provoqué une réaction des autorités qui ont pris contact avec nous et d'autres organisations. Encore merci pour tout ce vous faites pour nous, ici ».

« Grâce à l'aide de l'Observatoire, la fille de Mukhtabar Tojibaeva a pu rendre visite à sa mère, détenue abusivement à la section psychiatrique de la prison de Tachkent. Après le Nouvel An, on lui a en effet soudainement accordé un droit de visite. Votre action n'y est certainement pas étrangère. Elle vous en est très reconnaissante ».

« Merci pour votre soutien. J'ai beaucoup apprécié les efforts déployés par l'Observatoire pour nous garantir un procès juste et équitable ».

« Un énorme merci pour votre action urgente concernant ma situation et celle de mon fils. Je me réjouis d'avoir des amis comme vous de part le monde. Avec mes respects à vous tous ».



Hassan Cher Hared, secrétaire aux relations internationales de l'Union djiboutienne des travailleurs (UDT), a été contraint à l'exil après avoir été à plusieurs reprises arrêté, détenu et poursuivi pour son engagement en faveur des libertés syndicales.



Luis Jairo Ramirez H., secrétaire exécutif du Comité permanent pour la défense des droits de l'Homme (CPDH) dans la région d'Arauca en Colombie, est harcelé et particulièrement menacé depuis plusieurs années.



Une amie de la famille de **Mukhtabar Tojibaeva**, présidente de l'organisation des Cœurs ardents, Ouzbékistan. Condamnée le 6 mars 2006 à huit ans d'emprisonnement, détenue à la section psychiatrique de la prison de Tachkent.



Ancien président de ZIMRIGHTS et lauréat du Prix Martin Ennals des défenseurs des droits de l'Homme 2006, **Arnold Tsunga** est systématiquement harcelé et poursuivi, en raison de son combat pour l'Etat de droit dans son pays.



Bakhtior Khamroev, président de la section de Djizak de la Société des droits de l'Homme en Ouzbékistan (HRSU), a été victime de mauvais traitements en août 2006. Son fils a été condamné en septembre à trois ans d'emprisonnement.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



2006 Rapport annuel

« Défendre les droits de l'Homme correspond à assumer consciemment le risque de s'exposer au pouvoir qui les viole et à chaque jour voir se confirmer à quel point cet engagement est enrichissant. Chaque année, l'Observatoire nous présente un recueil douloureux de ces risques qui se traduisent en morts, disparitions, persécutions, campagnes de diffamation et attaques personnelles contre ces hommes et ces femmes, défenseurs des droits de l'Homme du monde entier. Tout ceci nous atteint et nous préoccupe mais nous continuons à lutter contre l'injustice et l'impunité. Dans cette lutte nous ne sommes pas seuls : l'encouragement, la force de dénonciation, la solidarité qui se reflètent dans le rapport de l'Observatoire nous renforcent dans notre engagement et nous amène à nous sentir comme participant pleinement à ce combat pour une cause juste et vraie »



Vilma Nuñez de Escorcía

Présidente du Centre nicaraguayen des droits de l'Homme (CENIDH), dont les membres ont cette année fait l'objet de diffamation et, pour certains, de mauvais traitements

« Le soutien de l'Observatoire s'est révélé très encourageant dans ma lutte contre l'arbitraire des systèmes militaire et judiciaire israéliens. La présence de l'Observatoire lors des audiences dans mon procès, ainsi que ses actions urgentes sur ma situation, m'ont aidé à ne pas baisser les bras, en me montrant que je n'étais pas seul. L'Histoire prouvera que les organisations de défense des droits de l'Homme sont du côté de l'humanisme et de la justice ».



Jonathan Ben Artzi, a été condamné puis détenu d'avril 2004 et 2006, pour avoir refusé de servir dans l'armée israélienne. Il a été libéré au terme de sa peine.

« Aux rares occasions où mes proches pouvaient me rendre visite en prison, ils me murmuraient que l'Observatoire avait demandé au gouvernement syrien de faire ceci ou cela, qu'il avait appelé d'autres organisations ou mécanismes à prendre les mesures nécessaires à ma libération, ou que des actions conjointes avaient été prises pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme en Syrie. En retournant dans ma cellule, plusieurs sentiments se mêlaient en moi : le plus fort était que je ne me sentais plus comme une feuille balayée par les vents. Je remercie toutes les organisations qui ont fait l'impossible pour me rendre ma liberté »



Ali Shahabi, écrivain et défenseur des droits de l'Homme en Syrie, a été arbitrairement détenu pendant cinq mois, dont plusieurs semaines en isolement. Il a été libéré le 9 janvier 2007 à la faveur d'une grâce présidentielle

« Merci beaucoup pour le travail formidable effectué par l'Observatoire lors de sa mission à Saint-Pétersbourg. Nous avons fait campagne auprès des autorités locales pour attirer leur attention sur le rapport de cette mission, et pour qu'il soit accessible à un large public. Nous exprimons notre reconnaissance aux membres de l'Observatoire, en particulier aux chargés de mission que nous avons rencontrés ».



Réaction de **Boris Pustytsev**, Président de Citizens' Watch, en Fédération de Russie, à la suite de la publication, en mars 2006, d'un rapport de mission internationale d'enquête mandatée par l'Observatoire, sur les agressions contre les défenseurs des droits de l'Homme de Saint-Pétersbourg.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



Résumé exécutif

L'OBSERVATOIRE pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

L'année 2006 a été ponctuée de nombreux assassinats de défenseurs des droits de l'Homme. Thabet Hussein Ali, dirigeant syndical irakien, Gregorio Izquierdo Meléndez, responsable d'une organisation colombienne de défense des droits fondamentaux, ou encore Thares Sodsri, défenseur du droit à l'environnement en Thaïlande ont ainsi payé leur engagement de leur vie.

Cet assassinat a ébranlé l'opinion publique internationale mais l'année 2006 a été ponctuée par d'autres assassinats tragiques de défenseurs moins connus : Thabet Hussein Ali, dirigeant syndical irakien, Gregorio Izquierdo Meléndez, responsable d'une organisation colombienne de défense des droits fondamentaux, ou encore Thares Sodsri, défenseur du droit à l'environnement en Thaïlande ont ainsi payé leur engagement de leur vie.

Mais ces drames ne représentent qu'une infime partie des 1306 cas de répression à l'encontre de défenseurs recensés en 2006 par l'Observatoire, dans près de 90 pays¹. Ces données ne représentent toutefois pas une liste exhaustive. Les cas présentés sont le reflet des activités d'alerte, de mobilisation et d'appui entreprises par l'Observatoire sur la base des informations reçues d'organisations membres ou partenaires de la FIDH et de l'OMCT.

Lorsqu'ils ne sont pas assassinés, c'est leur intégrité physique et psychologique, voire leur liberté qu'ils mettent en péril. Menaces de mort, actes de torture et mauvais traitements, arrestations et détentions arbitraires, campagnes de diffamation restent ainsi le lot quotidien de dizaines d'hommes et de femmes engagés dans la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Afrique

En 2006, les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique subsaharienne ont continué à mener leurs activités dans un contexte particulièrement hostile et risqué. Si certaines avancées positives ont pu être signalées, notamment en Mauritanie, la situation des défenseurs demeure en revanche extrêmement préoccupante en République démocratique du Congo (RDC) et au Zimbabwe, et s'est significativement aggravée au Burundi, en Ethiopie, en République centrafricaine, au Soudan et au Tchad, pays traversés par des conflits armés ou subissant une forte répression politique.

Les pratiques répressives visant à entraver et sanctionner l'activité des défenseurs des droits de l'Homme se sont par ailleurs poursuivies et intensifiées en 2006. De nouvelles restrictions législatives aux libertés d'association, d'expression et de rassemblement pacifique ont ainsi été adoptées, comme en Ethiopie ou au Nigeria, tandis qu'un nombre croissant de défenseurs ont fait l'objet de poursuites judiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires (Angola, Burundi, Cameroun, ...etc). De nombreux cas de violences directes - attaques, traitements inhumains, cruels et dégradants - ont pu être recensés, et un grand nombre de défenseurs africains doivent faire face à des menaces de mort, des actes de harcèlement et des campagnes de diffamation de façon récurrente.

La loi comme instrument de répression

Alors que les Etats devraient être les premiers à protéger les défenseurs, ils sont au contraire bien trop souvent encore à l'origine même de cette répression. Interdiction des voix dissidentes, volonté de contrarier la recherche de justice et de vérité : toutes les justifications semblent bonnes pour restreindre chaque année encore plus la liberté d'expression dans le monde.

L'année 2006 aura vu se confirmer une tendance qui se renforce : celle du renforcement de plus en plus fréquent au de l'arsenal législatif - au nom par exemple de la lutte antiterroriste -, afin de restreindre les libertés d'association, d'expression, et de rassemblement pacifique par des Etats qui considèrent la société civile indépendante comme une menace.

¹ Cf. tableau statistique p.12-13.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



La règle de l'impunité

Sauf en de rares exceptions, l'impunité est restée la règle en matière de poursuites des auteurs de violations commises à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme. D'autre part, les mesures de protection octroyées par certains gouvernements se sont révélées bien souvent superficielles, constituant un alibi pour ne s'attaquer ni aux vraies causes des attaques à l'encontre des défenseurs, ni au problème crucial de la lutte contre l'impunité.

Les défenseurs opérant dans des situations de conflit ou de post-conflit ont continué d'être exposés à des risques importants, liés à l'insécurité généralisée touchant les populations civiles mais également, et surtout, aux accusations de partialité dont ils font l'objet de la part des différentes parties au conflit, et dont ils dénoncent les exactions. Dans les contextes de post-conflit, les défenseurs appelant à un apaisement des tensions ont également fait l'objet de mesures de rétorsion. Enfin, les défenseurs ont été fortement inquiétés dans les contextes de transitions politiques difficiles, où, là encore, ils ont vu leur impartialité remise en cause.

Amériques

La défense des droits de l'Homme est restée en 2006 une activité à très haut risque en Amérique latine, l'objectif de ceux qui sont à l'origine des actes d'intimidation et des agressions à l'encontre des défenseurs étant clair : créer un climat de peur destiné à les décourager de poursuivre leur travail. Celles et ceux qui persistent à promouvoir et protéger les droits de l'Homme ont en effet continué d'être victimes de multiples actes de représailles et d'atteintes à leur intégrité physique, dont de nombreux assassinats (Brésil, Colombie, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, Venezuela), des disparitions forcées, ou encore des actes de torture.

Par ailleurs, les défenseurs des droits humains font toujours l'objet d'actes d'intimidation et de harcèlement, qui peuvent prendre de multiples formes (menaces de mort, harcèlement judiciaire...). Ainsi les autorités ont eu de plus en plus recours à une instrumentalisation du système judiciaire afin de sanctionner l'activité des défenseurs, qui font l'objet de poursuites, d'arrestations ou de détentions fondées généralement sur des preuves fabriquées de toutes pièces. De telles pratiques ont par exemple été observées en Bolivie, au Brésil, au Chili, à Cuba, en Equateur, ou encore au Guatemala et au Mexique. Elles ont aussi parfois - comme par exemple au Pérou ou au Venezuela - introduit ou adopté de nouvelles lois destinées à restreindre la liberté d'association, créant par conséquent un climat hostile aux activités de défense des droits de l'Homme.

Parce qu'ils persistent, inlassablement, dans leur volonté de faire la lumière sur des crimes passés, convaincus que la paix sociale ne peut être fondée que sur l'établissement de la vérité, les défenseurs sont pris pour cible par les acteurs, étatiques ou non, dont ils demandent la traduction en justice.

Asie

En 2006, les actes de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en Asie, commis à la fois par des acteurs étatiques et des acteurs non-étatiques, se sont poursuivis. Des exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées ont encore été constatées en Afghanistan, aux Philippines, ou encore en Thaïlande. Encore trop souvent victimes de poursuites judiciaires ou de détention arbitraire, les défenseurs font aussi l'objet de multiples menaces et actes de harcèlement (Cambodge, Chine, Inde, Iran, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Vietnam).

En outre, les restrictions à leurs libertés de réunion d'association, d'expression, ou de mouvement restent des obstacles importants à un environnement favorable aux activités de défense des droits de l'Homme. Là encore, les lois, restrictions et mesures d'urgence mises en place par de nombreux Etats asiatiques afin de lutter contre le terrorisme, de garantir la sécurité nationale ou d'encadrer les activités des ONG nuisent gravement au travail des défenseurs.

Dans certains pays comme la Birmanie, la Corée du nord ou le Laos, il reste pratiquement impossible de mener des activités de défense des droits de l'Homme en raison de la forte répression dont font l'objet les défenseurs. Enfin, l'impunité des actes de représailles à leur encontre est flagrante dans toute la région, envoyant un message d'encouragement aux responsables de ces graves violations.

Dans un monde caractérisé par le développement rapide d'inégalités entre pays du nord et pays du sud, par les dérives d'une croissance incontrôlée de l'économie de pays "émergents" comme l'Inde ou la Chine, ou par la mise à l'écart de pans entiers de la population dans la redistribution des rentes liées à l'exploitation des richesses naturelles - phénomènes qui engendrent à la fois violence et paupérisation -, celles et ceux qui luttent en faveur des droits économiques, sociaux et culturels sont en première ligne de la répression.

Femmes défenseurs : doublement réprimées

Les femmes défenseurs des droits de l'Homme font également l'objet de représailles à plus d'un titre. En tant que principales avocates de la cause

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



des femmes dans des pays où leurs droits sont niés pour des raisons culturelles, sociales ou religieuses, ces femmes défenseuses sont en première ligne, en tant que militantes et en tant que femmes. Actrices principales du changement et du progrès, elles n'en sont souvent que davantage visées.

Les défenseurs des droits de l'Homme ont ainsi continué de faire l'objet de graves actes de représailles en raison de leurs activités, tels que des assassinats ou des mauvais traitements ayant entraîné la mort, et des actes de tortures. Dans ces pays, parmi lesquels on peut citer, parmi tant d'autres, le Bélarus, la Fédération de Russie, la Colombie, le Guatemala, l'Irak, les Philippines, la RDC, ou le Zimbabwe, les défenseurs restent l'objet de menaces, de campagnes de diffamation, ou encore de poursuites judiciaires et d'arrestations et détentions arbitraires.

Pour une protection internationale des défenseurs

La prise de conscience liée à la nécessité de protéger plus efficacement les défenseurs des droits de l'Homme, partout dans le monde, semble partagée par un nombre croissant d'acteurs d'organisations internationales et régionales. L'Observatoire, dont l'une des actions principales vise à mobiliser la communauté internationale en vue de la création de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'Homme, se félicite de cette évolution.

Maghreb / Proche et Moyen Orient

En 2006, année la plus meurtrière depuis le début de la deuxième Intifada, la région Maghreb / Mashrek a été marquée par l'enlisement du conflit israélo-palestinien et de la guerre en Irak, mais aussi par l'offensive israélienne au Liban.

Les États de la région ont par ailleurs poursuivi la mise en œuvre de stratégies répressives, visant à limiter les libertés d'association, de rassemblement et d'expression. Ainsi, si quelques avancées sont à saluer, notamment au Koweït, ces libertés restent extrêmement restreintes, voire inexistantes, dans d'autres pays du Golfe ainsi qu'en Libye. Par ailleurs, alors que dans plusieurs pays de la région, des lois très répressives sur l'état d'urgence restent en vigueur (Algérie, Egypte, Syrie), d'autres ont adopté de nouvelles législations liberticides, mises en place au nom de la lutte contre le terrorisme (Bahreïn, Jordanie).

Dans ce contexte, les défenseurs des droits de l'Homme opérant dans la région ont été confrontés à un très haut degré d'insécurité et à des formes variées de répression : assassinats (Irak), détentions arbitraires et poursuites judiciaires (Algérie, Bahreïn, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Yémen), entraves à la liberté de mouvement (Israël et Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie) et de nombreux actes de harcèlement.

Europe et CEI

L'année 2006 a été marquée par la confirmation de fortes tendances répressives visant à entraver la capacité d'action de la société civile indépendante - voire à réduire cette dernière au silence - dans plusieurs pays de la région Europe et Communauté des Etats indépendants (CEI). Les stratégies mises en place par ces Etats, notamment dans plusieurs Etats membres de la CEI dont bien sûr la Fédération de Russie, mais aussi le Belarus ou l'Ouzbékistan, visent tout d'abord à durcir la législation nationale en matière de liberté d'association pour mieux contrôler la société civile indépendante souvent considérée comme une menace au maintien des pouvoirs en place.

Les libertés de réunion et de rassemblement pacifique ont également été bafouées dans un grand nombre d'Etats (Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan), alors que l'exercice de la liberté d'expression est resté le motif le plus courant de répression des défenseurs des droits de l'Homme, notamment lorsqu'il s'est agi de dénoncer le manque de démocratie ou de libertés au sein d'un Etat, de lutter contre les discriminations, ou encore de dénoncer la corruption ou la pratique de la torture. De même, parce qu'ils prônent des valeurs universalistes, les défenseurs ont également été la cible de graves représailles de la part de mouvements nationalistes d'extrême droite, sans recevoir de protection appropriée de leurs Etats respectifs.

Alors que l'Observatoire célèbre ses dix années d'existence, ce rapport entend rendre un hommage fort aux femmes et aux hommes qui luttent pour que soient respectés les droits de tous.

Parce qu'ils remettent notamment en cause, au nom du droit international des droits de l'Homme, l'assise de régimes autoritaires ou certains intérêts économiques, parce qu'ils luttent pour que les auteurs des crimes les plus graves soient punis, ou encore parce qu'ils combattent toute forme de discrimination, il est plus que jamais nécessaire de rappeler le rôle essentiel que jouent ces femmes et ces hommes extrêmement courageux. Il nous appartient à tous de soutenir leur combat, afin que jamais ne cesse la mobilisation en leur faveur.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

Anna Politkovskaya : l'honneur des défenseurs russes

Pour beaucoup d'entre nous, elle incarnait l'unique forme de résistance au pouvoir de Vladimir Poutine, en osant dénoncer ouvertement les violations des droits de l'Homme commises dans la Fédération de Russie. Anna Politkovskaya, *journaliste à Novaya Gazeta et militante infatigable des droits de l'Homme*, a été abattue dans l'ascenseur de son immeuble, le 7 octobre 2006, alors qu'elle s'apprêtait à publier une série d'articles consacrés aux exactions des forces pro-russes en Tchétchénie. Tortures systématiques, assassinats, enlèvements de civils : autant de crimes impunis commis par ces forces brutales inféodées au pouvoir, et souvent proches du nouveau président de la République tchétchène, Ramzan Kadyrov.

Si l'on ne connaît pas encore avec certitude les circonstances de la mort d'Anna Politkovskaya, cet assassinat apparaît néanmoins comme l'un des derniers avatars de la situation dramatique connue par les défenseurs russes des droits fondamentaux, contraints au silence, ou pour le moins à une liberté... très surveillée.

En 2006, le renforcement du pouvoir personnel de Vladimir Poutine s'est en effet encore accru, avec l'entrée en vigueur en avril d'une nouvelle loi qui restreint le peu de liberté d'action dont pouvaient encore bénéficier les associations russes (conditions d'enregistrement et contrôle financier renforcés, possibilité de dissolution des associations...). Cette loi s'applique également aux organisations étrangères, si bien que certaines d'entre elles ont dû suspendre – au moins temporairement – leurs activités sur le territoire de la Fédération de Russie. En signant cette mesure au début de l'année 2006, Vladimir Poutine parachève ainsi le projet politique qu'il a lui-même défini comme la « dictature de la Loi ».

D'autres mesures, adoptées antérieurement, avaient en effet déjà permis au maître du Kremlin de renforcer considérablement le rôle du FSB (ex-KGB) - au nom de la lutte antiterroriste - et de restreindre considérablement la liberté de la presse. Certaines

dispositions de la Loi sur la lutte contre les activités extrémistes, entrée en vigueur en 2002, ont également été utilisées cette année afin d'entraver l'activité des ONG.

Cette inflation de textes législatifs vient par ailleurs s'ajouter aux multiples pressions et harcèlements subis par les militants associatifs en Russie. Dans un contexte de xénophobie accrue et d'attaques racistes dans l'ensemble du pays, les défenseurs des droits de l'Homme engagés dans la lutte contre le néo-fascisme ou pour les droits des minorités ont continué de payer leur engagement au prix fort. Le 7 avril 2006, Samba Lambsar, membre actif de l'ONG Unité Africaine était



Anna Politkovskaya, lors d'une séance de dédicace de son livre : « Le Déshonneur Russe »

ainsi assassiné à Saint Pétersbourg, alors qu'il revenait d'une rencontre pour l'amitié inter-culturelle.

Au quotidien, les conditions dans lesquelles les défenseurs des droits de l'Homme exercent leurs activités sont devenues insupportables et le simple fait de se rassembler pacifiquement pour manifester devient quasiment impossible. Le 1er février 2006, plusieurs participants à une manifestation organisée par Mémorial et le Mouvement public de toute la Russie pour les droits de l'Homme, afin de dénoncer le contrôle des autorités sur les organisations de la société civile, ont par exemple été arrêtés puis poursuivis en justice. De même, le 16 octobre 2006, quelques jours seulement après l'assassinat d'Anna Politkovskaya, un rassemblement pacifique organisé en Ingouchie, en hommage à l'auteur du « Déshonneur Russe », a ainsi été réprimé par les forces de l'ordre.

L'Observatoire, qui a fermement réagi à ces événements, a en outre dénoncé les campagnes de diffamation orchestrées à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, assimilés par exemple à des « terroristes tchétchènes », ou pour le moins à leurs alliés objectifs.

Ces exemples sont loin de représenter l'intégralité des menaces qui pèsent sur une société civile de plus en plus isolée, et il faut bien l'avouer, trop peu soutenue par une communauté internationale au comble de la schizophrénie : le déshonneur n'a pas de frontières...

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

Portraits de défenseurs

CHEN GUANGCHENG



Chen Guangcheng : juriste autodidacte chinois, Chen Guangcheng est aveugle depuis son enfance et a appris le droit en braille. En tant qu'avocat, il a notamment défendu la cause de femmes victimes d'avortements forcés. Dans la province de Shandong, ce sont sans doute plus de 10 000 femmes qui auraient été concernées, parfois à plus de sept mois de grossesse. Ces pratiques sont illégales, mais utilisées par les autorités locales pour ne pas dépasser leurs quotas - et être sanctionnés par leurs supérieurs - dans le cadre de la politique de l'enfant unique. Fervent activiste, cet «avocat aux pieds nus» (groupe de juristes chinois fermement décidés à utiliser tous les ressorts du droit pour faire avancer la situation des droits de l'Homme en Chine) met en lumière d'importants problèmes inhérents à la société chinoise, et notamment :

- le statut juridique d'un fœtus ayant plusieurs mois;
- la réalité de l'adhésion de la population chinoise à la politique de l'enfant unique;

Chen Guangcheng a été arrêté le 11 mars 2006, mais ce n'est que trois mois plus tard que sa femme a appris qu'il était officiellement inculpé pour « destruction délibérée de propriété » et « organisation d'un rassemblement perturbant la circulation ». Après plusieurs mois passés en résidence surveillée, Chen Guangcheng a finalement été condamné, en août 2006, à quatre ans et trois mois de prison ferme, au cours d'un procès truqué et joué d'avance. Il a été reconnu coupable de «*troubles à l'ordre public, dégradation volontaire des biens de l'État et obstruction de voies de circulation*» par le tribunal de sa petite ville de Yinan, dans le Shandong. Ses nombreux soutiens, dont l'Observatoire (cf. entre autres les appels urgents des 16, 18 et 28 août 2006) ont dénoncé «ce procès mascarade» dans lequel intimidations, fausses accusations et arrestations douteuses, ont joué un rôle prépondérant dans la condamnation de Chen Guangcheng. Très largement médiatisé dans son pays, Chen Guangcheng est l'un des défenseurs des droits de l'Homme les plus symboliques des blocages de la société chinoise contemporaine.

BERNADETTE SAYO

Bernadette Sayo Nzale a créé en 2004 l'Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse (OCODEFAD), en République centrafricaine. L'OCODEFAD regroupe aujourd'hui plus de 2000 femmes, hommes et enfants, victimes de crimes, particulièrement de violences sexuelles, commis depuis 2002 en République centrafricaine à l'occasion de conflits opposant des forces rebelles aux forces armées centrafricaines.



Mme Sayo Nzale a eu le courage d'affronter l'indifférence et de briser la stigmatisation qui frappent les victimes de viols dans ce pays. Elle se bat pour obtenir des micros crédits permettant aux membres de l'OCODEFAD d'exercer des activités génératrices de revenus propres à accompagner leur reconstruction économique et sociale. L'OCODEFAD apporte par ailleurs un soutien matériel et moral aux victimes, créant des liens de solidarité vitaux entre elles, assurant la scolarisation des enfants, y compris des enfants nés des viols. L'action de l'OCODEFAD s'étend sur l'ensemble du pays grâce la création d'antennes régionales, y compris dans des régions actuellement dévastées par un nouveau conflit armé.

L'Organisation s'est également donnée pour objectif de lutter contre l'impunité des crimes les plus graves en demandant que justice soit rendue aux victimes devant les tribunaux centrafricains et devant la Cour

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



pénale internationale (CPI). Pour Mme Sayo Nzale, la justice est un moyen de prévention de nouveaux crimes et un support pour la réhabilitation morale des victimes.

L'action de l'OCODEFAD contre le silence et l'impunité reste fragilisée par des attaques répétées à son encontre. Mme Sayo Nzale, comme certains responsables d'antennes régionales de son association, a été l'objet de menaces et d'agressions. Pour des raisons de sécurité, Bernadette et ses enfants ont récemment dû quitter leur pays. L'Observatoire continue de les accompagner et d'accompagner l'OCODEFAD dans ses actions notamment pour obtenir justice devant la CPI.

YESICA SANCHEZ MAYA



Discriminations envers les communautés indigènes, droits des femmes bafoués, défenseurs harcelés : **Yésica Sánchez Maya**, présidente de la section d'Oaxaca de la Ligue mexicaine de défense des droits de l'Homme (LIMEDDH) mène, malgré les menaces, une action remarquable dans le troisième Etat le plus pauvre du Mexique. Cette jeune avocate lutte tout d'abord pour faire valoir les droits des communautés indigènes de l'Etat d'Oaxaca, particulièrement marginalisées par rapport au reste de la population et qui font l'objet d'une forte répression de la part des autorités : menaces, détentions arbitraires, disparitions... Le combat de Yésica Sanchez bouleverse l'ordre établi et dérange le gouvernement local.

Lors de la très forte répression des mouvements sociaux initiés à Oaxaca en mai 2006, Yésica Sanchez et la LIMEDDH n'ont cessé d'œuvrer pour une résolution pacifique du conflit. Malgré cela, Yésica Sanchez et d'autres membres de son organisation ont fait l'objet de représailles (campagnes de diffamation, faux témoignages, mandat d'arrêt délivré contre elle) orchestrées par les autorités pour discréditer les défenseurs des droits de l'Homme.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



Rapport annuel 2006

TYPLOGIE ET STATISTIQUES DE LA RÉPRESSION VISANT LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME*

PAYS	Assassinats, tentatives d'assassinat	Disparitions forcées	Mauvais traitements, actes de torture	Agressions physiques/attaques	Menaces de mort	Arrestations non suivies de détention	Détentions arbitraires**		Poursuites judiciaires	Condamnations		Harcèlement	Perquisitions, cambriolages, saisies illégales de biens (bureau ou domicile)	Diffamation	Entraves à la liberté de mouvement	Reprises dans l'emploi (licenciement abusif, démission forcée...)	Libérations		Fin des poursuites	Nombre de défenseurs
							Prison	Résidence surveillée		Prison	Amende						Provisoires	Définitives		
AFRIQUE																				
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4	
Angola	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	1	-	-	1	1	1	-	2	
Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	
Burundi	-	-	1	1	2	-	6	4	1	-	3	-	1	-	-	-	1	3	1	10
Cameroun	-	1	2	1	-	2	7	7	1	-	5	-	-	-	2	5	3	3	18	
Congo-Brazzaville	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2	2	2	-	2	-	-	2	-	2	
Côte d'Ivoire	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
Djibouti	-	-	-	-	-	4	4	4	-	-	3	2	1	2	1	4	-	-	6	
Erythrée	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
Ethiopie	-	1	2	-	-	1	10	10	-	-	1	-	-	-	1	3	2	-	15	
Gambie	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-	3	
Guinée-Conakry	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
Niger	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	3	
Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	
Rép. Centrafricaine	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-	-	7	
Rép. dém. Congo	1	-	-	4	11	5	6	8	-	-	15	4	9	-	-	-	4	2	38	
Sénégal	-	-	-	1	3	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	
Somalie	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	
Soudan	1	1	-	-	-	10	5	5	-	8	1	-	-	-	-	2	4	-	24	
Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
Tchad	-	-	1	-	2	-	3	1	-	1	-	3	-	-	-	-	3	-	6	
Zimbabwe	-	-	2	2	1	11	15	33	-	5	6	-	-	-	-	-	2	18	36	
Sous-total	2	3	9	9	25	38	64	0	85	4	2	54	18	15	5	7	23	23	28	194
AMÉRIQUES																				
Argentine	-	-	-	3	5	-	-	-	-	-	4	2	-	-	-	-	-	-	13	
Bolivie	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	7	
Brésil	2	-	-	1	-	-	2	3	-	4	-	-	-	-	-	-	1	1	6	
Chili	1	-	-	1	-	-	1	4	4	2	7	-	-	-	-	-	-	-	11	
Colombie	30	1	3	6	122	4	11	23	-	35	6	-	-	-	-	1	224	-	217	
Costa Rica	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	
Cuba	-	-	-	4	1	3	2	2	-	-	13	3	1	1	-	4	2	-	26	
El Salvador	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-	-	2	
Equateur	1	-	1	1	1	2	2	1	7	-	13	2	-	-	-	1	2	-	23	
Guatemala	9	1	-	3	17	-	1	-	9	-	14	-	-	-	-	1	-	-	46	
Haïti	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
Honduras	5	-	-	-	2	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	1	-	13	
Mexique	3	-	2	3	14	1	5	-	6	1	15	2	-	-	-	-	4	-	41	
Nicaragua	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	
Pérou	2	-	-	1	6	-	-	-	-	-	3	-	1	-	1	-	-	-	12	
Venezuela	1	-	-	2	-	-	2	-	5	1	1	1	-	1	-	-	1	-	9	
Sous-total	55	2	7	40	170	10	26	7	58	4	1	115	16	3	1	1	10	11	12	437

* Ces statistiques sont calculées sur la base des cas de répression individuelle figurant dans le présent rapport. Elles ne sont toutefois pas exhaustives, dans la mesure où, notamment, dans certains Etats, la répression systématique rend impossible toute activité indépendante et organisée de défense des droits de l'Homme.

** Ces chiffres concernent les cas de détentions en cours, commencées en 2006 ou lors des années précédentes.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT



Rapport annuel 2006

TYPLOGIE ET STATISTIQUES DE LA RÉPRESSION VISANT LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME*

PAYS	Assassinats, tentatives d'assassinat	Disparitions forcées	Mauvais traitements, actes de torture	Agressions physiques/attaques	Menaces de mort	Arrestations non suivies de détention	Détentions arbitraires**		Poursuites judiciaires	Condamnations		Harcèlement	Perquisitions, cambriolages, saisies illégales de biens (bureau ou domicile)	Diffamation	Entraves à la liberté de mouvement	Représailles dans l'emploi (licenciement abusif de mission forcée...)	Libérations		Fin des poursuites	Nombre de défenseurs
							Prison	Résidence surveillée		Prison	Amende						Provisaires	Définitives		
ASIE																				
Afghanistan	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Bangladesh	-	-	1	4	-	10	-	-	1	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	14
Birmanie	-	-	-	-	-	-	2	1	2	2	-	2	-	-	-	-	-	1	-	4
Cambodge	-	-	2	8	1	11	13	1	13	5	5	11	2	-	-	6	3	5	1	46
Chine	1	3	11	4	-	7	48	10	17	7	-	24	7	-	8	1	3	9	4	74
Corée du Sud	1	-	1	1	-	-	3	-	4	-	-	2	-	-	-	-	4	1	-	10
Fidji	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2
Inde	-	-	3	-	-	4	5	-	4	-	-	2	1	-	1	-	2	4	2	14
Indonésie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Iran	1	-	-	-	-	2	35	-	21	6	-	6	-	-	-	5	4	31	1	44
Malaisie	-	-	-	-	1	-	23	-	24	-	-	-	-	-	1	-	-	23	-	25
Maldives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Népal	1	-	11	35	1	30	30	-	-	-	2	-	-	-	-	-	30	-	103	
Pakistan	2	-	-	5	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	5	
Philippines	23	-	1	-	-	1	12	-	2	-	-	1	1	-	-	-	4	4	37	
Thaïlande	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4
Vietnam	-	-	1	2	2	3	8	6	-	-	-	18	6	-	-	-	-	3	1	32
Sous-total	34	3	31	59	7	68	179	18	88	20	5	70	21	0	15	12	20	112	12	419
EUROPE et CEI																				
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Azerbaïdjan	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	2	-	5	1	-	-	-	-	-	6
Bélarus	-	-	-	1	-	7	5	-	14	11	3	2	3	-	2	-	1	9	2	15
Belgique	-	-	-	2	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2
Féd. de Russie	3	-	1	4	4	11	2	-	12	2	10	15	-	2	1	-	1	2	8	35
Géorgie	-	-	-	-	-	6	5	-	6	4	-	3	1	-	-	-	1	6	-	11
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	0	2
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Kirghizistan	-	-	-	1	-	-	-	-	4	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	7
Moldavie	-	-	1	1	1	3	1	-	-	-	-	4	1	-	-	-	-	4	-	5
Ouzbékistan	-	-	9	7	2	8	22	1	28	13	-	8	5	-	-	-	-	9	7	46
Serbie	-	-	-	-	2	-	1	-	1	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	5
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Turkménistan	1	1	3	-	-	-	3	-	4	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Turquie	-	-	4	-	-	2	7	-	17	4	2	-	-	-	-	-	6	-	2	20
Sous-total	4	1	18	17	9	39	48	1	89	37	16	36	10	12	4	0	9	33	21	161
MAGHREB / MASHREK																				
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	1	3	-	-	-	-	-	-	1	8
Arabie Saoud.	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	8
Bahreïn	-	-	-	-	-	2	-	-	13	1	2	7	-	-	16	-	1	-	3	2
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	2
Em. arabes unis	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Irak	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Israël/Terr. Palestiniens occupés	-	-	-	-	-	1	2	-	1	1	-	-	3	-	4	-	-	2	-	7
Liban	-	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	2	1	-	-	-	-	-	1	4
Libye	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Maroc	-	-	1	-	-	5	2	-	3	2	-	1	1	-	-	-	-	5	1	14
Syrie	-	-	1	6	-	1	11	-	9	2	-	1	1	-	2	1	-	8	-	15
Tunisie	-	-	1	19	-	4	1	1	5	-	-	9	1	-	7	-	1	-	-	34
Yémen	-	-	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Sous-total	3	0	4	25	1	14	17	3	44	6	3	23	7	0	37	2	2	16	9	100
TOTAL	98	9	69	150	212	169	334	29	364	71	27	298	72	30	62	22	64	195	82	1 311

* Ces statistiques sont calculées sur la base des cas de répression individuelle figurant dans le présent rapport. Elles ne sont toutefois pas exhaustives, dans la mesure où, notamment, dans certains Etats, la répression systématique rend impossible toute activité indépendante et organisée de défense des droits de l'Homme.

** Ces chiffres concernent les cas de détentions en cours, commencées en 2006 ou lors des années précédentes.

LA LIGNE D'URGENCE - THE EMERGENCY LINE - LA LINEA DE URGENCIA :

E-mail : Appeals@fidh-omct.org

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

